



Mesdames, Messieurs,

Cette année la *Communauté d'Agglomération de Vesoul* ouvre ses portes au **challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté, "Au travail, on s'y rend autrement !"**, organisé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL, la CCIR et la CMA.

Ce défi régional **concerne tous les établissements employeurs de notre territoire**. Il vise à encourager et à promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) lors des trajets domicile-travail.

Du 18 au 24 septembre 2023, les salariés des établissements inscrits au challenge auront l'opportunité d'expérimenter de nouvelles formes de déplacement et de partager un moment de convivialité, le tout en faveur de la transition écologique et de notre environnement.

Cette compétition s'établit à deux niveaux :

- Pour notre territoire, nous proposons la participation des établissements autour d'un **concours photos**. Celui-ci mettra en avant plusieurs modes de transport alternatif utilisés par les salariés, l'originalité avec le port d'un accessoire par exemple. Nous sélectionnerons ensuite l'établissement remportant le plus de points dans sa catégorie en vue de décerner un prix lors de la cérémonie dédiée à ce challenge. A ce titre, vous trouverez ci-joint le règlement de ce concours.
- Quatre prix supplémentaires, cette fois-ci au niveau régional, viennent également récompenser les établissements : un prix « vélo », un prix « transports co' », un prix « covoiturage », et un prix « coup de cœur du jury ».

Plus qu'une compétition le challenge de la mobilité BFC répond à des enjeux nationaux de mobilité durable.

Quelques chiffres :

- Les trajets domicile-travail **représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre** des activités du bureau (ADEME, "Au boulot sans auto perso !" 5/10/2020)
- Le recours au télétravail permettrait de **diminuer d'environ 30%** les impacts environnementaux liés aux trajets domicile-travail selon un rapport remis à l'ADEME septembre 2015
- **-15% d'arrêts de travail pour un salarié cycliste** selon un rapport remis à l'Assemblée nationale le 20/12/2017 sur le dispositif de l'indemnité kilométrique vélo
- En 2017, **la voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail**, même pour de courtes distances (INSEE première n°1835 paru le 19/01/2021) "74% des actifs en emploi qui déclarent se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail utilise leur voiture, 16% prennent les transports en communs, et 8% ont recours à des modes doux (6% à la marche et 2% au vélo)"

Véritable démarche collective, il s'agit pour l'ADEME et ses partenaires de mobiliser une chaîne d'acteurs, institutions, collectivités, employeurs et salariés, pour poursuivre la dynamique régionale initiée en 2022, qui a réuni 30 intercommunalités, 204 établissements et 3 900 participants !

Nous comptons sur votre mobilisation cette année encore, pour relever le défi collectif d'une mobilité autrement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour vous inscrire et recevoir plus d'information :
challengemobilite-bfc.fr

merci pour votre participation !



Le Président,

Alain CHRÉTIEN
Maire de Vesoul

Organisé par



En partenariat avec

